



Mairie  
de  
**Pontigny**  
89230

Tél. : 03 86 47 42 87  
Fax : 03 86 47 43 55

# CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE DE PONTIGNY

Séance du 30 septembre 2024  
20h à la mairie

**Présents** : DOMICE S. – LAMARE A. - MAUFROY E. - CORNAT G – DE CUYPER L. – DEGRYSE P. - HELL P – ESTEVE T.

**Absent excusé** : MEYER T. (donne pouvoir à CORNAT G). – DELAGNEAU L. (donne pouvoir à LAMARE A.) – LOFFROY J. (donne pouvoir à MAUFROY E.)

**Absent** : CHERRIER C.

**Secrétaire de séance** : DE CUYPER L.

Le compte rendu du dernier conseil municipal, du 9 avril dernier est validé à la majorité (2 abstentions)

## ORDRE DU JOUR :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée d'ajouter à l'ordre du jour le point ci-dessous, validé à l'unanimité

- Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité
  
- Modifications des demandes de subventions
- Adhésion à Panneaux Pocket
- RODP – Ouvrages de télécommunications électroniques
- RODP – Distribution de gaz
  
- ❖ Divers
  - Activité de l'Aire de Camping-cars
  - Food Truck – Crêperie au 1<sup>er</sup> octobre
  - Semi-marathon de Pontigny/Chablis
  - Financement de l'Orgue.
  - Réunion de concertation sur aménagement du Centre Bourg

.....

- Modification des demandes de subventions

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que lors du dernier conseil avait été validé sur la même délibération une demande de subvention pour l'étanchéité et la sécurisation de l'abbatiale.

Comme vu lors de la réunion de travail du 10 septembre dernier, il est préférable de différencier les deux demandes pour pouvoir solliciter d'une part la DRAC pour l'étanchéité et la détection incendie de l'abbatiale et la communauté de communes pour la sécurisation avec l'acquisition de barrières.

Concernant l'étanchéité et la détection incendie de l'abbatiale, le montant est de 2 968 euros HT, de l'entreprise Marshall de Varennes et de 1 970 euros HT de la Société ABC Sécurité, soit un montant de 4 938 euros HT, 5 925.60 euros TTC.

La subvention demandée est de 50 % du montant HT soit 2 469 euros à la DRAC.

Concernant la sécurisation avec l'achat de barrières, le montant est de 1 500 euros HT soit 1 800 euros TTC.

La subvention demandée est de 80 % du montant HT, soit 1 200 euros, à la communauté de communes.

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal,

**DE VALIDER** la demande de ces deux demandes de subventions, soit 2 469 euros à la DRAC et 1 200 euros à la Communauté de Communes.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent

**DELIBERATION** : Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander ces subventions à la DRAC et à la Communauté de communes.

- **Adhésion à Panneaux Pocket**

Monsieur le Maire souhaite que la commune adhère à la société Panneau POCKET.

Lors du dernier conseil municipal une demande avait été faite.

D'autres habitants ont sollicité Monsieur le Maire à ce sujet. Tout le monde n'a pas internet et ne va pas sur les réseaux sociaux.

Lors de la réunion de travail du 10 septembre dernier ce point a été validé.

Monsieur le Maire précise que l'abonnement coûte 130 euros TTC par an et souhaite prendre l'option Panneau Pocket+, qui permet d'effectuer et de mettre d'avantages d'informations, pour la somme de 100 euros supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que ce service reste totalement gratuit pour l'administré et reste anonyme et aucune publicité vient interférer sur l'application.

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal,

**DE VALIDER** la demande d'adhésion à Panneau Pocket+ pour une durée d'un an pour un montant de 230 euros TTC

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent

**DELIBERATION** : Le conseil à la majorité (1 abstention) autorise Monsieur le Maire à adhérer à Panneau Pocket+.

- **RODP – Ouvrages de télécommunications électroniques – Distribution de Gaz**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que conformément à l'article R20-52 du code de P et T (Décret 2005-1676 du 27/12/2005-JO du 29/12/2005) les installations France Télécom

sur notre commune sont déclarées et donne droit à une RODP (Redevance d'Occupation du Domaine Public).

La redevance pour les ouvrages de télécommunications électroniques pour l'année 2024 est de 948.65 euros. Ce montant correspond à un tarif aérien de 40 euros du kilomètre (5.111 km), d'un tarif souterrain de 30 euros du kilomètre (12.405 km) et d'un tarif sol de 20 euros du kilomètre (0.65 km).

La redevance pour les ouvrages des réseaux publics de distribution du gaz est de 292.44 euros (arrondis à 292 euros)

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal,

**DE VALIDER** les demande de RODP concernant les ouvrages de télécommunications électroniques pour la somme de 948.65 euros et pour les ouvrages de distribution de gaz pour la somme de 292 euros

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférent

**DELIBERATION** : Le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à demander ces deux demandes de RODP

• **Création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il souhaite prolonger jusqu'à la fin d'année le contrat de l'agent non titulaire actuel.

Par contre, il ne peut être prolongé sous le contrat actuel « accroissement temporaire d'activité saisonnier » qui ne doit être que de 6 mois maximum. Cette date arrive à échéance le 30 septembre.

De ce fait, le conseil municipal doit se prononcer sur la création d'un emploi non permanent suite à un accroissement temporaire d'activité.

Ce contrat doit être au maximum de 12 mois.

Suite à la réunion avec les deux agents communaux et des membres du conseil municipal le vendredi 20 septembre dernier, il a été fait un point sur les tâches à effectuer d'ici la fin d'année. L'agent titulaire a précisé que d'effectuer ces tâches seules seraient complexes.

Il a été précisé que travailler à deux est plus pratique.

Monsieur le Maire précise que sur le budget 2024 a été budgété la somme de 23 000 euros au compte 64131 « Personnel non titulaire ». A fin août, le montant est de 8 907 euros (incluant la rémunération, l'URSSAF et l'IRCANTEC). Donc à fin décembre, le montant prévu ne sera pas dépassé.

Monsieur le Maire souhaite donc que le conseil municipal crée un emploi non permanent d'adjoint technique dont la durée hebdomadaire de service sera de 35/35<sup>ème</sup>. Ce contrat débutera le 1<sup>er</sup> octobre et terminera le 31 décembre 2024, soit 3 mois.

Après discussion, Monsieur le Maire demande aux membres du conseil,

**DE VALIDER** la création de poste d'un emploi non permanent pour accroissement d'activité pour une durée de 3 mois, sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024.

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente décision.

**DELIBERATION** : Le conseil, à la majorité (2 abstentions, 4 contre et 5 pour), autorise Monsieur le Maire à créer le poste d'emploi non permanent pour un accroissement d'activité pour une durée de 3 mois sur la période du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre 2024.

❖ **Divers**

- Monsieur le Maire fait un point sur l'activité de l'**Aire de Camping-cars** :  
A fin septembre 986 entrées pour un chiffre d'affaires de 9 589 euros (7 888 euros d'entrées et 1 701 euros d'électricité)
- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'à partir du 1er octobre sera présent sur le parking de la Halle tous les 1<sup>er</sup> jeudis du mois un **Food Truck – Crêperie**, de 18h30 à 21h.
- Monsieur le Maire annonce aux membres du conseil qu'aura lieu le samedi 26 octobre le **Semi-marathon de Pontigny/Chablis**. Comme chaque année il y aurait besoin de volontaires pour l'installation et la réception des coureurs le matin.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la communauté de commune a créé un poste de **conseiller numérique**. Celui-ci pourra être sollicité par les citoyens afin d'être aidé sur la prise en main des différents outils numériques et aider les personnes aux différentes démarches à suivre avec ceux-ci.
- Monsieur le Maire annonce à l'assemblée que le Préfet de Région a refusé la DSIL complémentaire afin de financer à 100 % la rénovation de l'Orgue. Monsieur le Maire précise qu'au mois de juillet la Préfecture de l'Yonne l'avait informé que le dossier était en bonne voie et qu'elle n'attendait plus que la validation du Préfet de Région pour notifier par arrêté cette demande. Le 9 septembre dernier, la préfecture a annoncé le choix du Préfet. Monsieur le Maire précise qu'il a fait partir un courrier le 17 septembre demandant de revoir sa décision. A ce jour pas de retour.  
Monsieur le Maire précise que toutes les autres subventions ont bien été perçues. Il ne reste plus que la FCTVA à percevoir sur 2023 et 2024.
- Monsieur le Maire précise qu'à eu lieu samedi 21 septembre la première rencontre avec la population et la société Cambium 17 pour la réunion de concertation sur l'aménagement du centre bourg. Monsieur le Maire déplore le manque de présence des membres du conseil. Il y avait une trentaine d'habitants.  
Une deuxième réunion aura lieu fin novembre.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la secrétaire de mairie principal est absente depuis un mois et est prolongé jusqu'au 8 novembre. Elle passe des moments difficiles.  
Pour l'instant c'est la seconde secrétaire qui palie aux urgences 1.5 jour par semaine. Une convention a été faite avec la commune de Ligny le châtel pour pouvoir avoir 1.5 jour supplémentaire sur le mois de septembre. Pour le mois d'octobre, Monsieur le Maire précise qu'il a fait une demande au centre de gestion pour avoir une secrétaire à temps partiel.

**Questions Diverses :**

- ➔ Il est demandé de faire intervenir rapidement la société Yconik rue de Roncenay, pour remettre en place correctement le câble qui pend dangereusement entre 2 poteaux.
  - Monsieur le Maire précise qu'il a eu la société qui doit intervenir rapidement
  
- ➔ Il est demandé à ce que la circulation dans l'allée de l'abbaye soit modifiée. Les voitures roulent trop vite et prennent le sens interdit. Il en est de même pour la rue Abbé Tauleigne.
  - Monsieur le Maire précise que ces points font partis de l'étude d'amélioration du centre bourg.
  
- ➔ Il est demandé de revoir avec la communauté de communes les problèmes de remontés des eaux usées, dans les réseaux d'eaux dans la rue Andrée Merle
  - Monsieur le Maire annonce qu'il remontera l'information à la communauté de communes

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire remercie l'assistance et clôture la séance à 21h20